



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 décembre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 décembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2003

ORU - Quartier du Clou-Bouchet : Participation financière de la Ville de Niort à l'opération de restructuration menée par l'OPAC sur l'immeuble sis 1 à 5 Rue Daguerre et 6 à 10 Rue Delambre - Aménagement et valorisation des RDC et parties communes

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Christabelle CHOLLET

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Jean-Louis EPPLIN

AMERU

**ORU - Quartier du Clou-Bouchet : Participation financière de la
Ville de Niort à l'opération de restructuration menée par l'OPAC
sur l'immeuble sis 1 à 5 Rue Daguerre et 6 à 10 Rue Delambre -
Aménagement et valorisation des RDC et parties communes**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Au nombre des objectifs encadrant le dispositif de l'Opération de Renouvellement Urbain contractualisé en date du 25 janvier 2001 figurent la diversification des fonctions urbaines, l'amélioration du cadre de vie, la valorisation foncière et du bâti.

En accompagnement du vaste chantier de requalification des espaces urbains du quartier du Clou Bouchet lancé dans le cadre des marchés de définition et conduit par la Ville de NIORT, d'autres opérations sont entreprises qui concernent les structures bâties. Sans interférer sur les résultats et les projets globaux issus des études de définition, ces opérations plus ponctuelles permettent de répondre aux besoins et maintenir une continuité de l'action sur le site.

En l'occurrence l'intervention proposée sur les rez de chaussée et les parties communes de l'immeuble sis 1 à 5 rue Daguerre et 6 à 10 rue Delambre et conduite sous Maîtrise d'Ouvrage OPAC Sud Deux Sèvres, entre dans ce cadre.

En effet les surfaces couvertes en pied d'immeuble, dépourvues de fonction, sont la source de dégradations pénalisantes à la fois pour la qualité de vie, la sécurité, l'image du quartier.

Afin d'y remédier, l'élaboration d'un projet d'architecture a été confiée par l'OPAC au Cabinet GUENEAU-MELIS architectes, assistés de techniciens VRD. Le programme général fixait les objectifs en matière de réappropriation de ces espaces désaffectés, de redéfinition de leur usage, de leur disposition, de leur volume, de mise en sécurisation des nouveaux locaux.

L'analyse fine et critique du contexte, les échanges entre maîtrise d'ouvrage et équipe de concepteurs, la concertation avec les habitants et la Collectivité a permis de traduire ces objectifs en principes d'aménagement et de valorisation qui répondent aux attentes des uns et des autres.

Ainsi les éléments du projet concernent-ils la création de bureaux, l'aménagement des entrées, la création de locaux poubelles dans le cadre du tri sélectif des déchets ménagers (suppression des vides ordures), les façades, le socle du bâtiment.

Le coût global de cette opération de restructuration s'élève à 1 380 576,44 €TTC et fera l'objet de cofinancements sollicités auprès de l'Etat et de la Ville de NIORT.

Par courrier en date du 12 septembre 2003, l'OPAC Sud Deux Sèvres a sollicité une subvention de la Ville de NIORT à hauteur de 447 232,28 € TTC. Une participation équivalente a été demandée à l'Etat qui a répondu en accordant un cofinancement de 226 000 euros, le complément étant conditionné par les résultats du marché de définition.

La convention GUP (Gestion Urbaine de Proximité) fixant des participations à parité égale entre l'Etat et la Ville de Niort, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Aligner la participation de la Ville de Niort sur celle de l'Etat en respectant ce principe de parité,
- Accorder à l'OPAC Sud Deux Sèvres une tranche de subvention d'un montant de 226 000 € TTC comme participation de la Collectivité à la restructuration des rez de chaussées et les parties communes de l'immeuble « Delambre » sachant que le complément sera arrêté au vu des résultats des études de définition. Cette somme sera imputée au budget 2003 de la Ville de NIORT sur le chapitre 65 - # 02267 – 6572 - 722 relatif aux subventions à l'OPAC pour l'ORU.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0

Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)